

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 27 MARS 2025

Date de convocation

13/03//2025

Date d'envoi

13/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 17 h 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 09

Présents : 05

Absents : 04

Pouvoirs : 04

Votants : 09

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Madame Lyn FAIPOUX

Monsieur Jean-Marc CHATEAU.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Alda ROUMAGNOU.

Absent(s) excusé(s) :

Messieurs Bertrand RITOURET et Erick MORCHOISNE,

Mesdames Claudine PINGUET et Claire CARTIER.

Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET,

Madame Claire CARTIER à Madame Colette MAILLET,

Monsieur Erick MORCHOISNE à Monsieur Jean-Marc CHATEAU,

Madame Claudine PINGUET à Madame Alda ROUMAGNOU.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Monsieur Raphaël SIMAR Attaché territorial Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Colette MAILLET

~~~~~

**DEL N° 27-03-2025/08 CONVENTION ENTRE LA CROIX ROUGE DÉLÉGATION D'INDRE-ET-LOIRE ET  
LE CCAS DE LUYNES**

Après pris connaissance du projet de la convention qui précise les modalités d'intervention de la Croix Rouge dans le dispositif « l'épicerie sociale - le p'tit panier » sur le territoire de la commune de LUYNES.

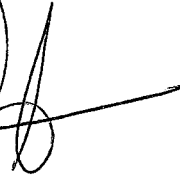
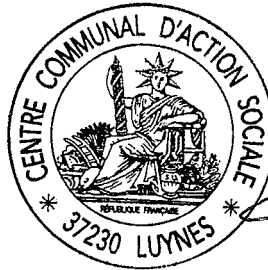
Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

**AUTORISE Monsieur Le Président ou Madame la vice-présidente à signer la convention susvisée annexée à la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Colette MAILLET

Pour Le Président et par délégation,  
La vice-présidente,  
Christine MÉNORET



Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : ...03...AVR. 2025

Et sa publication le site internet de la commune le : .....02...AVR. 2025